

**ARRETE DE REINTEGRATION APRES CONGE DE MALADIE
DE M _____, (GRADE) _____**

Le Maire (ou le Président) de _____,

- Vu le code général des collectivités territoriales ;
- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;
- Vu le décret n° 87-602 du 30 juillet 1987, relatif à l'organisation des comités médicaux aux conditions d'aptitude physique et au régime des congés de maladie des fonctionnaires territoriaux ;
- Vu l'avis du Comité Médical en date du _____, se prononçant sur l'aptitude physique à la reprise des fonctions de M _____, à compter du _____ ;
- Considérant que M _____ a été placé(e) en congé de _____ (nature du congé) jusqu'au _____ ;

ARRETE

ARTICLE 1 : M _____ est autorisé(e) à reprendre ses fonctions à compter du _____.

ARTICLE 2 : Le Directeur Général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :
- Notifié à l'intéressé(e).

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Président du Centre de Gestion,
- Monsieur le Comptable de la Collectivité.

Fait à _____ le _____,

Le Maire (ou Le Président),

Nom :

Prénom :

Signature :

Le Maire (ou le Président),

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Notifié le

Signature de l'agent :